

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAE 235 Subvention (3.240 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (6e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Avenir Quartier Latin (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.240 euros est attribuée à l'association Avenir Quartier Latin (6e) située 8 place Saint Michel (6e) (184051 - 2017-06546), pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.240 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO